

CONSEIL DE FACULTE

Procès-verbal de la séance du 20 juin 2022

Ordre du jour

1. Informations du Doyen
2. Approbation du PV du Conseil de Faculté du 2 mai 2022
3. Présentation du Dialogue Stratégique
4. Convention de partenariat avec l'Ordre des Avocats de Strasbourg relativement avec le Master 2 Cyberjustice
5. Double diplômes (sous réserve)
6. Relations internationales :
 - Liste des matières (programme d'échange)
 - Bourses Idex
7. Bilan des Séminaires intensifs de révisions
8. Liste des intervenants extérieurs
9. Divers

Etaient présents :

Membres de droit et invités :

Madame Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, doyen de la faculté de droit, de sciences politiques et de gestion
Monsieur Bruno TRESCHER, chargé de mission Patrimoine
Monsieur Nicolas CHIFFLOT, vice doyen
Madame Laure LANDSPURG, responsable administrative adjointe en charge de la scolarité
Madame Arlette LIGEY, responsable administrative

Membres élus :

Collège A

Aude Bouveresse, Nicolas Chiffлот, Madame Peggy Ducoulombier, Madame Ariane Perin-Dureau, Monsieur François Duquesne, Madame Bénédicte Girard, Madame Céline Pauthier

Collège B

Madame Sabrina Mraouahi, Monsieur Louis de Fournoux la Chaze, Monsieur Thibault de Ravel d'Esclapon, Monsieur Christo Giannopoulos, Madame Julie Rondu, Madame Nathalie Rzepecki, Monsieur Alexandre Di Giacomo

Collège BIATSS

Monsieur Nicolas Keller

Collège Usagers

Monsieur Selim AZZI, Monsieur Thomas ROTH

Personnalités extérieures :

Monsieur Bruno HUCK, représentée par Cédric LUTZ-SORG, Ordre des avocats

Monsieur Xavier FAESSEL, Tribunal administratif de Strasbourg

Monsieur Christian BRASSAC, Eurométropole de Strasbourg

Ayant donné procuration :

Collège A : Monsieur Christophe Godlewski, Monsieur Etienne Muller

Collège B : Monsieur Yves Golder, Madame Magalie Nord-Wagner

Collège BIATSS : Madame Fabienne Seibert

Personnalités extérieures : Monsieur Jeanneret, Ordre des experts comptables

Usagers : Madame Capucine Blandet

Etaient excusés :

Invités permanents : Monsieur Daniel AEBY représenté par Mme Christine JUND, CCI Alsace Eurométropole

1. Informations du Doyen

Madame le Doyen ouvre la séance en remerciant les services administratifs pour le travail effectué et par les membres des commissions pédagogiques dans le cadre de la sélection des dossiers de candidatures sur e-Candidat. Madame le Doyen informe les membres du conseil que les enseignements se dérouleront, par principe, en présentiel à la rentrée prochaine, ce dispositif ayant été acté en assemblée de faculté du 13 juin 2022.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mai 2022

Les membres du conseil de faculté ont approuvé le procès-verbal :

- Pour : 27

3. Dialogue stratégique

Présentation par Madame le Doyen du document placé en pièce jointe de ce compte-rendu. Elle précise que le document envoyé aux membres est à un usage interne à l'université. A présent, il est demandé au conseil de faculté de se prononcer par vote.

Les membres du conseil de faculté ont approuvé à l'unanimité le Dialogue stratégique.

4. Convention de partenariat avec l'Ordre des Avocats de Strasbourg relativement avec le Master 2 Cyberjustice

Monsieur le Bâtonnier indique que la convention a été validée par le conseil de l'ordre des Avocats de Strasbourg.

Madame le Doyen et Madame Bénédicte Girard se réjouissent de ce soutien apporté par l'Ordre des Avocats de Strasbourg. Madame le Doyen précise l'article 2 dans lequel les parties s'engagent à collaborer au travers d'échanges et d'expertises notamment lors de la mise en place de deux demi-journées d'études auxquelles les étudiants du master auront la possibilité de participer.

Madame le Doyen renouvelle ses très vifs remerciements au Conseil de l'Ordre pour l'attention et le soutien qu'il témoigne à l'offre de formation.

Les membres du conseil de faculté ont approuvé à l'unanimité la convention de partenariat.

5. Doubles diplômes

Double diplôme avec la SARRE : la mise en place de la convention est retardée notamment au sujet des mesures transitoires pour lesquelles nous n'avons toujours pas eu de retour du partenaire.

Double diplôme Comillas : l'accord arrive à échéance en juillet. Il n'y aura pas de modifications majeures hormis le nom des responsables pédagogiques et administratifs.

Madame Peggy Ducoulombier propose que ces points fassent l'objet d'un vote électronique afin qu'ils puissent être soumis à la CFVU de septembre, et avant éventuellement la tenue du prochain conseil de faculté.

Madame Céline Pauthier fait remarquer qu'il est compliqué pour les étudiants de ne pas être en mesure de connaître le règlement en vigueur avant la rentrée.

Madame le Doyen en convient mais au vu des circonstances, elle est au regret de ne pouvoir faire autrement.

Les membres du conseil de faculté ont approuvé à l'unanimité la proposition d'un vote électronique en septembre si cela est nécessaire.

6. Relations internationales

Dans le cadre du programme Mobilité sortante IDEX 2022, 18 semestres ont été alloués à la faculté. Madame Peggy Ducoulombier présente le tableau de classement des étudiants ayant reçu un avis favorable ou très favorable.

Les membres du conseil de faculté ont approuvé à l'unanimité la proposition relative au tableau de classement des étudiants ayant reçu un avis favorable ou très favorable.

Madame le Professeur Peggy Ducoulombier indique qu'une liste est adoptée chaque année pour le choix des matières proposées aux étudiants entrants. Ceux-ci ne sont pas rattachés à une année mais ont le choix de s'inscrire dans les matières de la première à la quatrième année. Les matières proposées sont alors affectées d'ECTS particuliers mentionnés dans les contrats pédagogiques.

Les membres du conseil se sont prononcés à l'unanimité « pour » sur cette liste des matières ouvertes aux étudiants en mobilité Droit et AES.

7. Bilan des Séminaires intensifs de révision

Un document est placé en annexe relatif au bilan des séminaires de révision et présenté lors de la séance par Madame Front et Monsieur Goueffon, doctorants chargés d'enseignement.

Madame Front remercie Mesdames Picot et Desurmont qui les ont accompagnés cette année pour la poursuite de la mise en œuvre des SIR.

Les SIR ne sont ni des TD, ni des CM, ils sont présentés lors des réunions de rentrée aux étudiants.

Les étudiants relevant du dispositif Oui-Si sont dans l'obligation de suivre les séminaires intensifs de révision dans le cadre de la loi ORE de 2018.

Pour les autres étudiantes et étudiants, leur participation se fait sur la base d'inscription volontaire de leur part. Un constat est susceptible d'être posé, certains étudiants qui participent aux SIR, n'en n'ont pas nécessairement besoin alors que d'autres, qui ne sont pas présents, pourraient en avoir besoin au regard de la situation pédagogique qui est la leur en TD notamment.

Les besoins sont très sensibles en termes de méthodologie. Des exercices sont organisés notamment en histoire du droit ainsi que des entraînements avec des sujets d'examen.

A ce jour, il n'y a pas d'outils pour mesurer les inscrits au SIR ayant réussi aux examens.

Madame Front et Monsieur Goueffon indiquent que lors des séances, un rappel des cours est prononcé en présentiel puis en distanciel. Selon les mêmes modalités, il est procédé à un rappel de la méthodologie ainsi qu'à des corrections d'exercice.

Les groupes de SIR sont assurés par des doctorants ayant des missions d'enseignement (10h sur les 64 h attribuées). Madame Front précise qu'elle dispose de la liste des doctorants avec leur spécialité ; ce qui permet ainsi de constituer les groupes en fonction des matières, en lien avec le responsable de l'amphithéâtre.

Les SIR sont destinés uniquement aux étudiants inscrits en première année de licence. Il est compliqué de mettre en place ce dispositif pour les L2 et L3 ; pour ces derniers, la méthodologie devrait normalement être acquise.

Le SIR pourrait être un accompagnement en début d'année au lieu de faire les premières séances après les galops d'essai.

Monsieur François Duquesne fait remarquer que les étudiants sont de plus en plus nombreux à demander une individualisation en termes d'aide. Un livret a été mis en place à destination des étudiants.

Il est décidé en séance que ce livret sera déposé sur Moodle à destination de l'ensemble des étudiants de première année de licence et que les SIR pourraient davantage se développer autour de la méthodologie.

8. Liste des intervenants extérieurs

Comme chaque année, la liste des intervenants extérieurs est diffusée aux membres du conseil de faculté.

9. Divers

Les inscriptions pédagogiques pour les seuls étudiants inscrits en troisième année de licence auront la possibilité d'effectuer leur inscription pédagogique jusqu'au 12 septembre concernant notamment le choix des matières. L'ensemble des autres étudiants, 1^{ère} année et 2^{ème} année de licence, 1^{ère} année de master, tant en droit qu'en AES est soumis à la date du 4 septembre.

A la suite de discussions avec les élus étudiants, le Doyen indique qu'elle effectuera des démarches auprès de la direction du CROUS au sujet des périodes d'ouverture de la cafeteria. En effet, cette année, la cafeteria est fermée

du 27 mai au 10 septembre. Ce qui prive les usagers, durant la session de rattrapage notamment, et les personnels d'un lieu de vie très utile.

Concours :

Une étudiante de première année de licence en droit européen a été classée première au concours national d'éloquence et un autre, inscrit en 3^{ème} année de droit, en troisième position.

Monsieur le Président du Tribunal administratif indique que la formation assurée par la faculté permet ces belles réussites.

Monsieur Savonnet a remporté le Trophée du meilleur jeune fiscaliste – Madame le doyen salue le travail réalisé par la direction du DJCE et de manière plus particulière celui du Professeur Ariane Perin-Dureau qui entraîne les étudiants pour cette échéance.

Victoire de l'équipe de la faculté au concours René Cassin. Madame le Doyen souligne l'engagement des responsables de parcours et membre des équipes pédagogiques : Madame Aude Bouveresse, Madame Peggy Ducoulombier, Madame Julie Rondou. Madame Aude Bouveresse précise que tout le mérite revient aux étudiantes : une inscrite en droit de l'homme et l'autre en droit européen des affaires. Elle exprime aussi ses remerciements à l'égard des coaches. Madame le Doyen s'associe aux remerciements prononcés par Madame Aude Bouveresse, insistant encore sur l'investissement de Monsieur Giannopoulos. Elle rappelle l'importance de ce concours et sa signification profonde, en partenariat avec le Barreau et l'association René Cassin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h50.

Le Doyen,


Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU

